

Département de *SEINE & MARNE*

Plan de transport
période des hostilités

PROJET D'ARRETE APPROBATIF
DU PLAN DE TRANSPORTS DU DEPARTEMENT DE
SEINE-et-MARNE

-:-

Le Secrétaire d'Etat aux Communications, vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du

A R R E T E :

Article 1er- Est approuvé le plan minimum des transports de voyageurs du département de Seine-et-Marne, modifié comme suit :

a) Les lignes de chemin de fer fermées au service des voyageurs sont celles indiquées au plan approuvé par arrêté du 25 avril 1940 à l'exception de la ligne de Longueville à Romilly, qui ne sera pas fermée partiellement.

b) Le service ESBLY-CRECY, de la S.A.T.E., qui avait été créé provisoirement en attendant la remise en état de la voie ferrée détruite, sera supprimé.

c) La consistance du service de remplacement Fontainebleau Malesherbes sera fixée comme suit :

- 1 AR les mardis et vendredis,
- 1 Aller Fontainebleau-Malesherbes tous les jours, sauf les mercredis et dimanches,
- 1 Retour Malesherbes-Fontainebleau tous les jours, sauf jeudis et dimanches.

d) Les services routiers classés au tableau B à l'exception des services PARIS-CHAMPS SUR MARNE et PARIS-PONTAULT seront supprimés du plan minimum ainsi que le service PARIS-FONTAINEBLEAU de la C.E.A. Ces services seront inclus dans la liste de priorité de rétablissement des services au-delà du plan minimum que le

.....

Comité Restreint doit établir conformément à l'article 2 ci-après.

e) La consistance des services routiers ci-après sera fixée comme suit :

Paris-Bray-sur-Seine, de l'Entreprise Citroën, 2 AR quotidiens,

Paris-Fontenay-Trésigny, de l'Entreprise Citroën, 3 AR quotidiens,

Paris-Brie-Comte-Robert, de l'Entreprise Zélus,
4 AR quotidiens, via Perigny et Mandres
+ 4 AR quotidiens, via Servon-Sautigny.

f) Le Service Paris-Montmirail, de l'Entreprise Citroën, suivra l'itinéraire via Torcy, Croissy, Jossigny, Villeneuve-le-Comte, Mortcerf, Coulommiers et Rebais.

g) Le service Paris-Meaux de la C.E.A. suivra son itinéraire de temps de paix (via Torcy, Guermantes, Jossigny, Couilly).

Article 2-

Cette approbation est donnée sous la réserve suivante:

Le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local, dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

Article 3-

Le plan maximum visé à l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par arrêté ministériel du 25 avril 1940, modifié comme suit:

~~a) La ligne de Longueville à Romilly ne sera pas fermée partiellement au service des voyageurs.~~

a) Le service Paris-Montmirail par Rebais, de l'Entreprise Citroën, suivra l'itinéraire/Torcy, Croissy, Jossigny, Villeneuve-
via
le-Comte, Montcerf et Coulommiers.

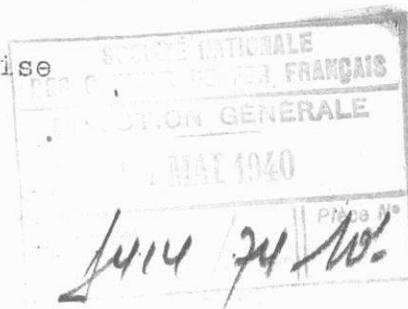
b) La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par accord entre la SNCF,

les Entreprises routières intéressées et le Groupement départemental des transporteurs routiers, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

4)- La situation des Entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan approuvé par arrêté ministériel du 25 avril 1940, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à, le,

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,



Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux
Publics,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'an-
nexe A;

Vu le décret du 12 janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1939;

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs
pour la période des hostilités transmis par le préfet de Seine-
et-Marne le 10 décembre 1939, complété par un rectificatif en
date du 17 janvier 1940;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date
du 18 avril 1940.

A R R E T E :

Article premier

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des trans-
ports publics de voyageurs du département de Seine-et-Marne
pendant la période des hostilités.

Article 2

Cette approbation est fondée sous les réserves suivantes :

1°/ La ligne de MORET à MONTARGIS ne sera pas fermée au
service des voyageurs.

2°/ La consistance du service de remplacement de trains
de l'Entreprise CITROEN sur la ligne LONGUEVILLE - MONTEREAU
par FLAMBOIN sera ramenée de 3 à 2 aller et retour journaliers,

Cette consistance pourra être modifiée si les nécessités
du trafic l'exigent par accord entre la S.A.C.F. et l'entreprise
routière intéressée sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des
Ponts et Chaussées.

3°/ La ligne de chemin de fer MARLES - VERNEUIL sera fermée au service des voyageurs. Le service routier de remplacement de la S.A.T.E. est supprimé. La desserte des localités desservies par cette ligne sera réalisée par un détournement du service routier libre PARIS - SEZANNE de la Sté CITROEN.

4°/ La ligne de chemin de fer LONGUEVILLE - ROMILLY sera fermée partiellement au service des voyageurs, conformément aux dispositions prévues dans le plan de l'AUBE.

5°/ Les services routiers libres en relation avec PARIS feront l'objet d'une décision ultérieure à l'occasion de l'examen du plan de transports de SEINE-et-OISE.

6°/ Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis quand les disponibilités en matériel et personnel le permettront.

Article 3

Un exemplaire dudit plan, avec les pièces jointes, restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 avril 1940.

Le Sous-Secrétaire d'Etat,

Signé : F. Albertin.

Ministère des Travaux Publics
et des Transports

A R R Ê T É

Sous Secrétaire d'Etat au Ministère des
Travaux Publics.

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'Annexe A

Vu le décret du 12 Janvier 1939

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs pour
la période des hostilités transmis par le Préfet de Seine
et Marne le 10 Décembre 1939, complété par un rectificatif
en date du 17 Janvier 1940;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du
18 Avril 1940.

A R R E T E :

Article premier

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des
transports publics de voyageurs du département de Seine-
et-Marne pendant la période des hostilités.

Article 2

Cette approbation est donnée sous les réserves
suivantes :

1°) La ligne de Moret à Montargis ne sera pas
fermée au service des voyageurs,

2°) La consistance du service de remplacement
de trains de l'Entreprise CITROEN sur la ligne Longueville
Montereau par Flamboin sera ramenée de 3 à 2 aller et re-
tour journaliers.

Cette consistance pourra être modifiée si les
nécessités du trafic l'exigent par accord entre la S.N.C.F.
et l'entreprise routière sous l'égide de l'Ingénieur en
Chef des Ponts et Chaussées.

3°) La ligne de chemin de fer Marles - Verneuil sera fermée au service des voyageurs. Le service routier de remplacement de la S.A.T.E. est supprimé. La desserte des localités desservies par cette ligne sera réalisée par un détournement du service routier libre Paris - Sézanne de la Société CITROEN.

4°) La ligne de chemin de fer Longueville - Romilly sera fermée partiellement au service des voyageurs, conformément aux dispositions prévues dans le plan de l'Aube.

5°) Les services routiers libres en relation avec Paris feront l'objet d'une décision ultérieure à l'occasion de l'examen du plan de transports de Seine et Oise;

6°) Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis quand les disponibilités en matériel et personnel le permettront.

Article 3

Un exemplaire dudit plan, avec les pièces jointes restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris le 25 Avril 1940

Le Sous-Secrétaire d'Etat

signé : F. ALBERTUN

A) SERVICES QUI PEUVENT ETRE EXPLOITES
ACTUELLEMENT

Nom de l'Entreprise	Itinéraire	Nombre des Navettes		Observations
		existant actuellement	qu'il serait désirable d'atteindre moyennant une augmentation du contingent actuel de carburants.	
Société des TRANSPORTS ..	PARIS - CLAYE-SOUILLY	4	4	Zone des transports parisiens. Fonctionne actuellement. La Sté Citroën demande de prévoir le prolongement de la ligne jusqu'à Meaux, lorsque le poste de gaz comprimé de cette ville fonctionnera. Le représentant de la S.N.C.F. n'a pas donné son accord sur ce prolongement.
CITROEN	PARIS- MONTMIRAIL, via LAGNY COULOMMIERS, REBAIS	2	2	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
	PARIS-MONTEREAU, via MELUN FONTAINE LE PORT, CHAMPAGNE S/SEINE SIVRY-LE CHATELET EN BRIE - FERICY - MACHAULT PAMFOU-VALENCE EN BRIE-	1	1	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
	PARIS- BRAY-sur-SEINE, via BOISSY-St-LEGER, BRIE-Cte-ROBERT, NANGIS DONNEMARIE.	1	1	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
	PARIS - FONTENAY-TRESIGNY, via BOISSY - BRIE-Cte-ROBERT, VERNEUIL CHAUMES.	2	2	Zone des Transports Parisiens service libre de remplacement de trains entre Boissy-St-Léger et Verneuil l'Etang.
	PARIS-MELUN, via CORBEIL	2	2	Zone des Transports Parisiens.
	LONGUEVILLE-MONTEREAU, via CHALMAISON, EVERLY, Les ORMES, VIMPELLES EGLIGNY, CHATENAY, MAROLLES.	1	1	SERVICE de remplacement de trains

Cie d'EXPLOITATION AUTOMOBILE (C. E. A.)	PARIS-MEAUX, via CROISSY-BEAUBOURG	(2) 2	2	Zone des Transports Parisiens
	PARIS-PROVINS, via OZOIR-la-FER- RIERE, TOURNAN, FONTENAY-TRESIGNY ROZAY-en-BRIE, JOUY-le-CHATEL	2	2	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
	PARIS-FONTAINEBLEAU	2	2	Zone des Transports Parisiens
<u>HARLE et CHOLLET</u> à <u>LA CHAPELLE -</u> <u>GAUTHIER</u>	FONTENAILLES-PARIS (Bastille) via LA CHAPELLE-GAUTHIER et BRIE	1 (sauf dimanche)	1	En partie dans la zone des Trans- ports Parisiens, service libre de remplacement de trains entre Boissy-St-Léger et Guignes.
<u>BUFFAULT et</u> <u>DELAHAYE</u> à	PARIS-DAMMARTIN-en-GOELE, via MITRY-MORY, NANTOUILLET, St-MARD	1	1	Zone des Transports Parisiens
<i>ex</i> <i>Calumet</i> MOUSSY-le-NEUF	PARIS-SENLIS, via LE MESNIL- AMELOT, DAMMARTIN, OTHIS, ERMENON- VILLE	1	1	Zone des Transports Parisiens
<u>Etablissements</u> <u>BULTEAU</u> à <u>NEMOURS</u>	NEMOURS-PARIS, via LA GENEVRAYE, FONTAINEBLEAU	1	2	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
	NEMOURS-PARIS, via ARBONNE, PONTIERRY	1	2	-id-
<u>Entreprise ZELUS à</u> <u>BRIE-Cte-ROBERT</u>	PARIS- BRIE-Cte-ROBERT	3	4	Zone des Transports Parisiens .Ligne prolongée jusqu'à Guignes, à la demande de la S.N.C.F. en rempla- cement de trains entre Boissy- St-Léger et Guignes.
<u>C° Générale d'Entre-</u> <u>prises automobiles</u>	FONTAINEBLEAU -MALESHERBES via LA CHAPELLE-la-REINE, AMPONVILLE FROMONT, RUMONT	1 → 1 navette sup- plémentaire le ven- dredi	1	Service de remplacement de trains.
- d° -	MELUN-COULOMMIERS, via MORMANT	6 par se- maine	1 par jour	En partie dans la zone des Trans- ports Parisiens.
- d° -	MELUN-NANGIS	5 par semaine	1 par jour	- id -
- d° -	COULOMMIERS-MEAUX	1 par semaine	1 par jour	Zone des Transports Parisiens.

		1 par semaine	1 par jour	
Cie Générale d'En- treprises Automobiles	COULOMMIERS -LA FERTE--ss-JOUARRE			En partie dans la zone des Transports Parisiens.
-id-	MELUN - BRIE-Cte-ROBERT	-id-	-id-	Zone des Transports Parisiens
-id-	BRIE-Cte-ROBERT - TOURNAN	-id-	-id-	Zone des Transports Parisiens
Sté des CHEMINS de FER ECONOMIQUES	MELUN- VERNEUIL L'ETANG	2	3	En partie dans la zone des trans- ports parisiens, Service de rem- placement de trains (V.F.I.L.)
Cie de CHEMINS de FER DEPARTEMENTAUX	LAGNY -- MORTCERF	3	3	Zone des transports parisiens. Service de remplacement de trains (V.F.I.L.)
I S T E à MEAUX	MEAUX -- St-MARD	3	3	Zone des Transports Parisiens. Service de remplacement de trains (V.F.I.L.)
Sté des Tramways--SUD de SEINE-et-MARNE	MELUN-BARBIZON	2	3	En partie dans la zone des Trans- ports Parisiens .Service de rem- placement de trains (V.F.I.L.)
-id-	MELUN à NOISY S/ECOLE	1	2	Service de remplacement de trains (V.F.I.L.)
Cie des Tramways de FONTAINEBLEAU	FONTAINEBLEAU - VULAINES	4	4	Service de remplacement de trains (V.F.I.L.)
-id-	FONTAINEBLEAU à SAMOIS	6 les mardis et les vendredis	5	En partie dans la zone des trans- ports parisiens. Service de rem- placement de trains (V.F.I.L.)
B L A I N à MORET- sur-LOING	MORET - VILLEMARECHAL, via DORMELLES et VILLECERF	1	1	
B R O U S T, à AMILLIS	AMILLIS - COULOMMIERS	2	2	En partie dans la zone des Trans- ports parisiens.
BRUSSEAU à SALINS	SALINS - MONTEREAU	2	2	
C A R L E à GASTINS	VAUDOY à NANGIS, via GASTINS	7 le samedi et 5 le dimanche	1	

ROUSSEL à PROVINS	DONNEMARIE-NANGIS, via MONTIGNY-LENCOUPE et VILLENEUVE-les-BORDES.	2	2	Service libre de remplacement de V.F.I.L.
- id -	PROVINS - BÉTON-BAZOCHE	1	1	
- id -	DONNEMARIE - PROVINS	1 par semaine le samedi -id-		
CHAUMERON, à THOMERY	THOMERY-ville, THOMERY-Gare	2	2	
-id-	THOMERY-CHAMPAGNE S/SEINE FONTAINEBLEAU	2	2	
CLERIN, à PIERRELEVÉE	PIERRELEVÉE - TRILPORT	2	2	
GROS, à TOUQUIN	TOUQUIN -- MARLES	2	2	En partie dans la Zone des Transports Parisiens
DUCORBIER à REBAIS	REBAIS - COULOMMIERS	2	2	-id-
MACE à VARREDES	GERMIGNY l'EVEQUE à MEAUX	4	4	-id-
-id-	MEAUX à PUISIEUX	2	2	-id-
Etablissements MIGNARD à BRAY S/S ^{ne}	BRAY - LONGUEVILLE	2	2	
MARTIN, à CHENOISE	St-HILLIERS - NANGIS via CHENOISE	8 par semaine -id-		
RECORDEL, à ROZAY	ROZAY -- MARLES	2	2	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
MUNICIPALITE de COURPALAY	COURPALAY - VERNEUIL	2	2	En partie dans la zone des Transports Parisiens.
SALADIN à JOUARRE	Les Hameaux de Jouarre à JOUARRE	2	2	
POSTE AUTOMOBILE RURALE	Circuit de NEMOURS (Gellet à Nemours)			

POSTE AUTOMOBILE
RURALE

Circuit de LA FERTE GAUCHER
(Bruniaux, à La Ferté-Gaucher)

Circuit de MEAUX
(Martin à Chenoise)

Circuit de Montereau
(Roussel à Provins)

Circuit de PROVINS
(Roussel à Provins)

Sté Auxiliaire de
Transports Automob-
biles de l'EST

ESBLY -- CRECY

5

5

Zone des Transports Parisiens
Remplacement provisoire de la
voie ferrée détruite en atten-
dant son rétablissement.

BLOCHET, à CHESSEY

LAGNY - CHALIFERT

5

5

Zone des Transports Parisiens

MEAILLE, à CLAYE-
SOUILLY

CLAYE-SOUILLY - MITRY-MORY

4

4

--id--

MORIN, à CLAYE-
SOUILLY

CLAYE-SOUILLY - LAGNY

3

4

--id--

GRAPIN à DAMPMART

DAMPART - LAGNY

6

6

--id--

FLAMAND et PECHEUX
à TORCY

TORCY - VAIRES, par Noisiel

2

2

--id--

B)/

B) SERVICES QUI NE PEUVENT ETRE EXPLOITES
FAUTE DE CARBURANTS

Nom de l' Entreprise	Itinéraire	Ordre de priorité du rétablissement	Nombre de navettes à prévoir	Observations
Sté Générale de Transportse Départementaux	PARIS - CHAMPS S/MARNE	1	3	En lère urgence d'après le Comité des Transports Parisiens. Intéresse peu le Département de Seine-et-Marne.
Sté des Transports CITROËN	PARIS - MONTARGIS	2	1	
	PARIS - SEZANNE	2	1	
	PARIS - SENS	2	1	
Cie d'EXPLOITATION AUTOMOBILE (CEA)	PARIS - MONTARGIS	2	1	
HARLE et CHOLET, à LA CHAPELLE GAUTHIER	PARIS - CHATILLON-LA-BORDE	2	2 par semaine	
PINOTEAU, à BEUMONT du GATINAIS	PARIS - BEAUMONT	2	1 par semaine	
PARIS à PONTAULT-COMBAULT	PARIS - PONTAULT	2	3	
COPEAU, à LE PIN	VILLEVAUDE - CHELLES	2	3	
STARN à PARIS	CREPY-en-VALOIS à MEAUX	2	1	
Etablissements MIGNARD à BRAY S/S ^{ne}	BRAY - SENS	2	1 par semaine.	

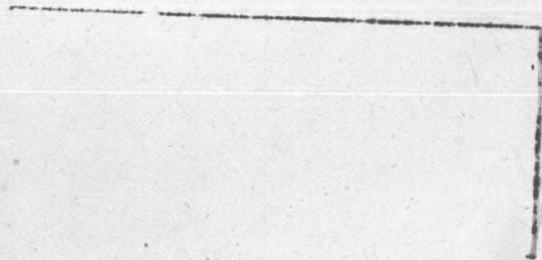
NOTA - La quantité mensuelle de carburants, qui serait nécessaire pour assurer les services ci-dessus peut être évaluée à 13.000 litres.

ETAT DES SERVICES

PREVUS

AU PLAN DE PAIX

FIGURANT AU PLAN MINISTRE



POSTE AUTOMATIQUE RURALE

QUATRE MONTAGNES Circuit de MONTAGNES

QUATRE MONTAGNES GAUCHES Circuit de LA TRIPLE GAUCHE

MARTIN MONTAGNES Circuit de MARTIN

MONTAGNES MONTAGNES Circuit de MONTAGNES

MONTAGNES MONTAGNES Circuit de MONTAGNES

Numéro d'ordre des lignes.	EXPLOITANT	DESIGNATION des LIGNES	Nombre de voyages (par semaine)				Observations
			Plan de Paix	Plan Maximum	Plan minimum approuvé le....	Plan nouveau d'application	
I - SERVICE DE REMPLACEMENT DE TRAINS							
1	Cie G ^{ie} d'Entreprises Automobiles	FONTAINEBLEAU- LA CHAPELLE-1 ^{re} -REINE-PROMONT RUMONT- MALESHERBES.	14 AR	14 AR	12 AR	7 AR (1)	Aucun service ne fonctionne les dimanches et jours fériés, le nombre de navettes indiquées est hebdomadaire. (1) - le Service journalier avec un jour creux et navette supplémentaire les jours de marché de Fontainebleau.
2	CITROEN (Sté des transports)	MONTEBEAU-MAROLLES-CHATENAY-VIMPELLES-LONGUEVILLE PROVINS)	21 AR	21 AR	6 AR	6 AR	(1)
3	Cie des CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX	LAGNY-MONTGERF			18 AR	{ 6 AR (1) 4 AR partiels.	Une navette journalière sur Mortcerf Une navette 4 jours sur Villeneuve-le-Comte.
4	Cie des Tramways de FONTAINEBLEAU	FONTAINEBLEAU- VULAINES.....	71 AR (1)	42 AR	29 AR	22 AR (2)	(1) 9 AR, la semaine 17 AR les dim. (2) 3 navettes quotidiennes - 2 navettes sup. les jours de marché.
5	---id---	FONTAINEBLEAU - SAMOIS	77 AR (1)	42 AR	34 AR	22 AR (2)	(1) 10 AR la semaine 17 AR les dim. (2) 3 navettes quotidiennes, 2 navettes sup. les jours de marché.
6	ISTE & MEAUX	MEAUX & SAINT-MARD	25 AR (1)	21 AR	18 AR	14 AR (2)	(1) 3 AR la semaine + 2 sup. les dim. (2) 2 navettes par jour, 1 nav. sup. les jours de marché.
7	Société des TRAMWAYS- SUD de SEINE-et-MARNE	MELUN-BARBIZON			12 AR	14 AR (1)	(1) 2 navettes par jour, 1 navette sup. les jours de marché.
8	---id---	MELUN-MILLY			12 AR	8 AR (1)	(1) 1 navette par jour, 1 navette sup. les jours de marché.
9	Société des Chemins de Fer Economiques	MELUN & VERNEUIL L'ETANG	24 AR (1)		12 AR	8 AR (2) 4 AR. partiels	(1) 3 AR. les lundi, mardi, jeudi, vend. 4 AR. les merc. sam. dim. (2) 1 navette journalière, une 2 ^e nav. les jours de marché -Melun-St-Germain-Laxis .
10	ZELUS & BRIE-COMTE-ROBERT	PARIS & BRIE-COMTE-ROBERT par CERIGNY, MANDRES..			24 AR (1)	24 AR	(1) Ces services sont doublés, le nombre de navettes est actuellement de 48 et 36.
11	---id---	PARIS- BRIE-Cte-ROBERT par Santeny-Servon.....			24 AR (1)	24 AR	
12	---id---	PARIS-BRIE-Cte-ROBERT-COUBERT.....			18 AR (1)	18 AR	
13	---id---	BOISSY-St-LEGER-COUBERT-GUIGNES-RAPUTIN			30 AR	18 AR (1)	(1) La section de Coubert-Guignes n'est pas exploitée actuellement faute de carterant.
	---id---	BRIE & COUBERT			24 AR	24 AR	
						12 AR	

Services libres

Numéro d'ordre des lignes	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages (par semaine)				Observations
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le.....	Plan nouveau d'application.	
B - AUTRES SERVICES, LIBRES OU CONTRACTUELS.							
a) Service ne sortant pas du département :							
14	BLAIN à Moret s/Loing	Moret à Villemaréchal	14 AR	14 AR	6 AR	6 AR	1 AR? quotidien serv. postal
15	MOCHET à Chezy	Lagny à Chalifert	20 AR (1)		30 AR	12 AR (1)	(2) AR. mardi, mercredi, jeudi, (3) AR. lundi, vendredi, sam. (5) AR. dimanche Serv. postal
16	BROUST à Amillis	Amillis à Coulommiers	21 AR	21 AR	12 AR	2 AR	
17	BRUSSEAU à Salins	Salins à Montereau (gare)	21 AR(1)	21 AR(1)	17 AR	12 AR(2)	(1) 2 AR. par jour, 5 le sam. 6 le dim. (2) serv. postal
18	---	Leval à Montereau par le Buisson	3 AR (1)	3 AR(1)	3 AR	1 AR(1)	(1) le samedi.
19	CARLE à Gastins	Vaudey à Nangis	16 AR(1)	16 AR(1)	6 AR	6 AR(2)	(1) 2 AR. par jour + 1 sup. merc. et dim. (2) Serv. postal
20	CHAMBERON à Thomery	Thomery à Fontainebleau	21 AR	21 AR	12 AR	2 AR(1)	(1) maintenir les jours de marché.
21	---	Thomery-ville à Thomery-gare	14 AR	14 AR	12 AR	12 AR	
22	CIERIN à Pierrelevée	Pierrelevée à Trilport	14 AR	14 AR	12 AR	8 AR	
23	Cie Générale d'Entreprises Automobiles	Melun-Morment-Coulommiers	14 AR	14 AR	6 AR	6 AR (1)	2 navettes, lundi, merc. et samedi.
24	---	Melun-Nangis	14 AR	14 AR	5 AR	5 AR(1)	(1) service suspendu 2 j par semaine, nav. supp. pour le marché de Melun le samedi.
25	---	Coulommiers-La Ferté-s-Juarre	14 AR	14 AR	1 AR	1 AR(1)	(1) le service hebdomadaire ne peut être organisé à une seule navette, le départ étant à Coulommiers.
26	---	Melun-Tournan	14 AR		1 AR	1 AR	
27	---	Coulommiers-Meaux (gare)	14 AR	14 AR	1 AR	2 AR (1)	(1) le service qui est hebdomadaire ne peut être organisé à une seule navette.
28	DUCORBIER à Rebais	Rebais-Coulommiers	16 AR	16 AR	12 AR	12 AR(2)	(1) 2 AR. par jour + 2 AR le mercredi (2) service postal.
29	FLAMANT & PECHEUX à Torcy	Torcy-Noisiel-Vaires	70 AR		12 AR	12 AR (1)	(1) service postal.
30	GRAPIN à Dampmart	Dampmart à Lagny	12 AR		30 AR	12 AR	
31	GROS à Touquin	Touquin à Marles	17 AR (1)	17 AR	12 AR	12 AR(2)	(1) 2 AR par jour, 3 vend. 4 sam. (2) serv. postal
32	MACE à Varedde	Gernigny l'Evêque à Meaux	28 AR	28 AR	24 AR	(1)	(1) fusion avec Meaux-Puisieux
33	---	Meaux à Puisieux	14 AR	14 AR	12 AR	12 AR(1)	(1) serv. postal
34	MARTIN à Chenôise	Chenôise à Nangis			8 AR	5 AR(1)	(1) serv. postal
35	Mesille à Claye-Souilly	Claye-Souilly à Mitry-Mory	70 AR		24 AR	12 AR	
36	MIGNARD à Bray-s-Seine	Braye-Longueville	17 AR(1)	17 AR(1)	12 AR	7 AR(2)	(1) 2 la semaine, 4 sam. 3 dim. (2) une navette quotidienne doublée les jours de marché.
37	---	Bray-Montereau					
38	MORIN à Claye-Souilly	Claye-Souilly à Lagny	82 AR		18 AR	12 AR	10 AR. 3 supp. Vend. sam. 2 le merc. 4 le dim. une navette quotidienne doublée 21 par semaine. Serv. postal, double partiellement le serv. de Gros.
39	Municipalité de COURPALAY	Courpalay à Verneuil			12 AR	8 AR	
40	RICORDEL à Rozay	Rozay à Marles			12 AR	6 AR	
41	ROUSSEL à Provins	Provins à Beton-Bazoches		7 AR	6 AR	5 AR	
42	---	Donnemarie-Mons-Provins	1 AR	1 AR	1 AR	1 AR	le samedi seulement
43	---	Donnemarie-Parcy-Provins	1 AR	1 AR	1 AR	1 AR	---
44	---	Donnemarie-Montigny-Lencoup-Villeneuve-les-Bordes-Nangis		16 AR	12 AR	12 AR	Serv. postal
45	---	Donnemarie, Nangis, Machault-Féricy, Fontainebleau			1 AR		
46	SALADIN à Jouarre	Les hameaux de Jouarre à Jouarre.	14 AR	14 AR	12 AR	10 AR	Service des Ecoles.

Numéro d'ordre des lignes.	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages (par semaine)				Observations
			Plan de prix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le.....	Plan nouveau d'appli- cation.	
B - AUTRES SERVICES, LIBRES OU CONTRACTUELS							
B¹) Services pénétrant dans le département de SEINE-et-OISE							
48	B UFFAULT DELAHAYE CUSINIER -MARSEILLE Moussy-le-Neuf	Paris, Le Mesnil-Amelot Gressy	19 AR.		6 AR.	6 AR.	(Service suspendu au moment de l'élaboration du plan minimum repris postérieu- rement avec 6 AR.
49	BULTEAU à Nemours	Nemours-Fontainebleau- Paris.	29 AR.	14 AR	6 AR	5 AR	(
50	---id---	Nemours la Chapelle- la-Reine-Paris	21 AR	7 AR	6 AR	4 AR	
51	Cie d'exploitation Automobiles (RENAULT)	Paris-Meaux	35 AR		12 AR	12 AR	
52	---id---	Paris-Provins	26 AR	21 AR	12 AR	6 AR	
53	---id---	Paris-Fontainebleau	91 AR	14 AR	12 AR	12 AR	
54	---id---	Paris-Pontault-Combault	49 AR (partiels (1, AR		18 AR	12 AR	Service suspendu lors de l'élaboration du plan mi- nimum repris postérieure- ment avec 18 AR.
55	Sté des Transports CITROEN	Paris-Melun, via Corbeil	42 AR		12 AR	0	
56	---id---	Paris-Claye- Souilly	77 AR		24 AR	24 AR	Ligne Paris-Meaux N° 7 arrêtée à Claye-Souilly.
57	---id---	Paris-Montereau via Le Châtelet-en-Brie	42 AR	14 AR	6 AR	3 AR	
58	---id---	Paris-Montereau via Fontainebleau	25 AR	14 AR	6 AR (1)	0	(1) proposition de rétablis- sement postérieure à l'éla- boration du plan minimum.
59	---id---	Paris-Bray-s-Seine	21 AR	21 AR	6 AR	6 AR	
60	---id---	Paris-Boissy-Vernueil Fontenay-Trésigny	21 AR(1)	14 AR	12 AR	12 AR	(21 AR)
61	HARLE & CHOLET à La Chapelle-Gauthier	Fontenaille, La Cha- pelle Gauthier, Guignas Boissy-St-Leger, Paris (Bastille)	21 AR	21 AR	6 AR	6 AR	
B²) Services pénétrant dans le département de SEINE-et-OISE et de la MARNE							
62	Sté des Transports CITROEN	Paris-Lagny-Coulouviers Robais-Montesson	21 AR	14 AR	12 AR	11 AR	
B³) Services pénétrant dans le département de l'YONNE							
63	MIGNARD à Bray-s Seine	Bray-s-Seine à Sens	1 AR	1 AR	1 AR	1 AR	le lundi
B⁴) Service pénétrant dans le département de la Marne							
64	PRIEUR à La Ferté- Gaucher	La Ferté-Gaucher à Montmirail.			1 AR	1 AR	

Exemplaire mis à
jour avec rectificatif

DEPARTEMENT de SEINE-et-MARNE

PLAN de COORDINATION des TRANSPORTS de VOYAGEURS
établi conformément aux dispositions de l'article 2 du
Décret-Loi du 19 Septembre 1939 et de l'arrêté ministé-
riel du 26 Septembre 1939.

A.- lère PARTIE

--

Situation comprenant :

- 1°) Les lignes de Chemins de fer dont la fermeture
au service des voyageurs est proposée.

- 2°) La liste de tous les Services routiers prévus,
en distinguant :
 - a) les Services de remplacement de trains.
 - b) les autres Services.

++++

R.D.

Présenté par l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées,
Président du Comité restreint du
Département de SEINE-et-MARNE.
A Melun, le 2 Décembre 1939.
Signé : ISSARTE.

R.D.

1
A.- lère PARTIE

I.- Lignes de Chemins de fer dont la fermeture au service des voyageurs
est proposée .

Exploitants	Lignes intéressées	Observations
<u>Voies ferrées d'intérêt général</u>		
<u>A).- Cessation totale du service des voyageurs</u>		
S.N.C.F. (Région du Sud- Est)	Bourron-Malesherbes	Disposition prévue au plan de transport approuvé le 31 Décembre 1938.
S.N.C.F. (Région de l'Est)	Longueville-Montereau, par Flamboin.)	-d°-
<u>B).- Cessation partielle du Service des voyageurs</u>		
S.N.C.F. (Région du Sud- Est)	Melun-Montereau, via Héricy	Suppression de ^{une} navettes de trains omnibus. (Disposition prévue au plan de transport approuvé le 31 Décembre 1938)
S.N.C.F. (Région du Sud- Est)	Moret-Montargis	Suppression de ^{une} navettes de trains omnibus, une navette serait maintenue les Samedis, Dimanches et fêtes et les lundis et lundemains de fê- te (Disposition prévue au plan de transport approuvé le 31 Décembre 1938).
<u>Voies ferrées d'intérêt local</u>		
<u>Cessation totale du Service des voyageurs</u>		
Sté des Tramways-Sud de Seine-et-Marne	Melun-Chailly-Milly	Disposition prévue au plan de transport approuvé le 31 Décembre 1938.
C ^{ie} de Chemins de fer Départementaux	La Ferté-s/s-Jouarre à Montmirail	Disposition prévue au plan de transport approuvé le 31 Décembre 1938
-d°-	Meaux à Dammartin-en-Goële	-d°-
Sté des Chemins de fer Economiques	Jouy-le-Châtel à Marles	-d°-
-d°-	Bray-sur-Seine à Sablonnières (Section de Jouy-le-Châtel à Sablonnières)	-d°-

Nota.- Le présent tableau ne fait pas état des lignes de chemins de fer comprises dans la zone d'action du Comité des Transports Parisiens, telle qu'elle a été définie par Décret du 3 Mai 1939.

A.- lère PARTIE

II.- Liste de tous les Services routiers prévus

a) Services de remplacement de trains

Nom de l'Entreprise	Itinéraire	Nombre de navettes	Observations
<u>Voies Ferrées d'intérêt général</u>			
Région de l'Est			
S ^{té} des Transports CITROEN	Longueville à Montereau, par Flamboin, via Soisy-Gouaix, Flamboin, Everly, Les Ormes, Vimpelles, Egligny, Châtenay, Noslong, Marolles.	3	Service prévu au plan de transport approuvé le 31-12-38.
<i>d^e</i>	<i>Longueville à Montereau par Egligny, le puis sur Soisy, Vimpelles (commune) Châtenay, Jumeau dans la Région du Sud-Est</i>	3	
C ^{ie} Générale d'Entreprises Automobiles	Fontainebleau à Malesherbes, via La Chapelle-la-Reine, Amponville, Fromont, Rumont.	2	-d°-
<u>Voies ferrées d'intérêt local</u>			
C ^{ie} Générale d'Entreprises Automobiles.	La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail.	2	-d°-
ISTE, Entrepreneur à Meaux	Meaux-St Mard, par St Soupplets	3	-d°-
S ^{té} des Tramways-Sud de Seine-et-Marne	Melun à Noisy-sur-Ecole	3	-d°-
C ^{ie} des Tramways de Fontainebleau	Fontainebleau (gare) à Vulaines-Samoreau	6	-d°-

NOTA.- Le présent tableau ne fait pas état des services routiers de remplacement de trains, compris dans la zone d'action du Comité des Transports Parisiens.

b) Autres Services

Nom de l'Entreprise .	Itinéraire	Nombre de navettes.	Observations
Sté des Transports CITROEN	Paris-La Ferté-s/s-Jouarre, via Claye-Souilly, Meaux.	2	<p>Cette ligne remplacerait la ligne 37. Paris Château-Thierry.</p> <p>La S.N.C.F. a proposé la suppression totale de la ligne Paris-Château-Thierry. La Société Citroën en a demandé le maintien, avec 3 navettes.</p> <p>Le maintien jusqu'à La Ferté s/s-Jouarre est justifié, en raison de la desserte de plusieurs localités non desservies par le chemin de fer. Le Département de l'Aisne a prévu la suppression de la ligne à partir de La Ferté-s/s-Jouarre.</p>
-d°-	Ligne 54.- Paris-Sézanne via : Boissy-St-Léger, Verneuil, Chaumes, Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie, Vaudoy, Esternay, Moeurs.	2	
-d°-	Ligne 43.- Paris-Bray-sur-Seine, via Boissy-St-Leger Brie-Comte-Robert, Nangis	3	
-d°-	Ligne 55.- Paris-Montmirail via Lagny, Coulommiers, Choisy-en-Brie, La Ferté-Gaucher.	2	
-d°-	Ligne 56.- Paris-Montmirail via Lagny, Coulommiers, Rebais.	2	<p>Accord entre la S.N.C.F. et la Sté CITROEN, sauf en ce qui concerne l'itinéraire à suivre entre Paris et Crécy en-Brie (à fixer par le Comité de la région Paris-Ne)</p>
-d°-	Ligne Paris-Montereau, via Corbeil, Nandy, Melun, Chartrettes, Fontaine-le-Port, Fontainebleau, Champagne-sur-Seine, Vernou	2	<p>Cette ligne remplacerait la ligne 53 Paris-Sens, via Montereau.</p> <p>La S.N.C.F. accepterait le maintien de la ligne Paris-Sens, par la rive droite de l'Yonne, via Melun, Le Châtelet, Montereau, Courlon et Michery (2 navettes); mais cet itinéraire est déjà suivi par la ligne 31 B. La Sté CITROEN a proposé le maintien de la ligne "Paris Sens" suivant l'itinéraire ci-contre prolongé par Michery jusqu'à Sens (3 navettes) (a)</p>

(a) Il semble qu'il n'y a pas d'inconvénient à supprimer le service entre Montereau et Sens, ce parcours étant déjà desservi par le chemin de fer et par M. Lepape (rive droite de l'Yonne) - Le Département de l'Yonne a d'ailleurs envisagé cette suppression.

Nom de l'Entreprise	Itinéraire	Nombre de navettes	Observations
S ^{té} des Transports CITROEN	Ligne 31 ^B Paris-Montereau, via Melun, Le Châtelet-Machault.	2	
C ^{ie} d'Exploitation automobile (C.E.A.)	Ligne Paris-Château-Landon via : Juvisy, Corbeil, Fontainebleau, Nemours.	2	<p>Cette ligne remplacerait la ligne Paris-Montargis, via Fontainebleau et Nemours.</p> <p>La S.N.C.F. a proposé la suppression totale de la ligne Paris-Montargis.</p> <p>La S^{té} "C.E.A." demande le maintien de la ligne avec 3 navettes.</p> <p>Il semble qu'il y aurait lieu de maintenir la ligne jusqu'à Château-Landon, en raison de l'intérêt que présente la desserte de cette localité.</p>
-d°-	Ligne Paris-Montereau, via Corbeil, Fontainebleau, Moret.	2	<p>Cette ligne remplacerait la ligne Paris-Sens par la rive gauche de l'Yonne, via Montereau-Pont-sur-Yonne.</p> <p>La S^{té} N.C.F. a proposé la suppression totale de la ligne Paris-Sens.</p> <p>La S^{té} "C.E.A." demande le maintien de la ligne sur toute sa longueur.</p>
-d°-	Ligne Paris-Provins, via Ozoir-la-Ferrière, Tournan, Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie Jouy-le-Châtel.	3	<p>Ce service résulterait de la fusion des deux services Paris-Provins, de la S^{té} CITROEN et de la G.E.A.</p> <p>La S.N.C.F. accepterait le maintien de la ligne Paris-Provins, mais avec l'itinéraire suivant : Paris-Malnoué, Croissy-Beaubourg, Jossigny, Villeneuve-le-C^{te} Vaudoy, Jouy-le-Châtel, et une fréquence de 2 navettes.</p> <p>Cet itinéraire ne paraît pas se justifier, en raison de l'absence de localités à desservir sur une grande partie de sa longueur, notamment à la traversée de la forêt de Crécy.</p>

Nom de l'Entreprise.	Itinéraire	Nombre de navettes	Observations
Etablissements BULTEAU à Nemours	Nemours-Paris via Larchant, Recloses, Arbonne.	1	
-d°-	Nemours-Paris via Episy, Fontainebleau et via Grez -Fontainebleau	2	La S.N.C.F. demanderait la suppression du service Nemours-Paris, via Grez -Fontainebleau; son maintien paraît indiqué, en vue de la desserte de plusieurs localités non desservies par le chemin de fer.
C ^{ie} Générale d'Entreprises automobiles.	Melun à Coulommiers, via Mormant.	2	
	Melun à Nangis.	2	
	Coulommiers à Meaux.	2	
	Coulommiers à La Ferté-sous-Jouarre.	2	
BLAIN à Moret	Moret-Villemaréchal, via Dormelles et Villecerf.	2	
-d°-	Montigny-sur-Loing-Fontainebleau.	2	Transport d'écoliers.
BOISSELIER à Blandy	Blandy-Melun gare	2	
BOYOT à Nemours	Nemours-Montereau	2	
BROUST à Amillis	Amillis-Coulommiers Gare.	3	
BRUSSEAU à Salins	Salins.- Montereau gare	2	
-d°-	Salins.- Montereau	5 le Samedi 6 le Dimanche 3 le Samedi	Service du marché.
CARLE à Gastins	Vaudoy à Nangis gare via Gastins	2	
		1 supp. le mercredi et Dimanches et fêtes.	
ROUSSEL à Provins	Donnemarie-Nangis	2	
		1 les Samedis et dimanches	
-d°-	Vimpelles-Nangis	2	
		+ 1 les Samedis et dimanches.	
-d°-	Donnemarie Provins	1	
-d°-	Provins-Béton-Bazoches	1	Le Samedi seulement.

Nom de l'Entreprise	Itinéraire	Nombre de navettes .	Observations
CHAUMERON à Thomery -d°-	Thomery ville, Thomery-gare. -Thomery-Champagne-sur-Seine-Fontainebleau	3 2	Transport d'écoliers
CLERIN à Pierrelevée	Pierrelevée-Trilport.	2	
GROS, à Touquin	Touquin-Marles (gare)	2 3 le Vendredi 4 Samedi et veilles de fêtes.	
ISTE à Meaux -d°-	Trilport-Esbly Chermont-St Souplets	13 5 7 S.D. et F	(Service doublé à partir de 13h,30 les samedis, dimanches et fêtes).
DUCORBIER à Rebais -d°-	Rebais-Coulommiers gare Rebais-Coulommiers	2 4 le mercredi 1 le mercredi	Marché
LAGRANGE à La CHAPELLE-GAUTHIER -d°-	Fontenailles-Paris (Bastille) via La Chapelle-Gauthier et Brie Châtillon-La-Borde-Paris (Bastille) via Blandy et Brie .	3 1 L.J.S.D.	
MACE à Varroddes -d°-	Germigny-l'Evêque à Meaux-gare Meaux-Puisieux	4 2	
Etablissements MIGNARD à Bray-sur-Seine.	Bray-sur-Seine-Longueville	2 4 le Samedi 3 D. et F.	
-d°-	Bray-sur-Seine, Provins via Longueville.	1 le Samedi	
-d°-	Longueville-Sens, via Bazoches et Bray	1 le Lundi	
-d°-	Bray-sur-Seine à Sens (rive droite) via Sergines	1 le Lundi	
-d°-	Bray-sur-Seine-Vimpelles	2	
-d°-	Bray-sur-Seine, Provins via Flamboin	1 le Samedi	

Nom de l'Entreprise	Itinéraire	Nombre de navettes	Observations
MARTIN à Chenoise	St Hilliers-Nangis (gare)	2	
RICORDEL à Rozay	Rozay à Verneuil-l'Etang gare	2 3 S. et D. en été.	
-d°-	Courpalay à Marles (gare)	2 (3 le Dimanche)	
SALADIN à Jouarre	Les Hameaux de Jouarre à Jouarre	2	Service des écoles
S ^{té} Générale des Transports Départementaux, 5 Avenue Hoche, Paris.	Marigny-La Ferté-sous-Jouarre	3 4 S. et v. de fêtes 5 D. et F.	
-d°-	Montrouil-La Ferté-s/s Jouarre	2 S. et v. de fêtes 1 D. et F.	1 Chamigny-la-Ferté les D. et F.
-d°-	Charly-La Ferté-s/s-Jouarre	1 le Vendredi	
-d°-	Charly-Meaux	1 le Samedi	
-d°-	Charly-Coulommiers.	1 le mercredi	
S ^{té} de Transports auxiliaires de la région du Nord, 33 Rue de Miromesnil, Paris.	Crépy-en-Valois-Meaux	2 3 le Samedi	
THIEBAULT, à Nangis	Nangis gare- Fontainebleau gare.	2	
-d°-	Nangis gare-Coutençon via Echouboulains.	2	
BRUGEILLE, à Grez-sur-Loing.	Grez-Fontainebleau	1	Service du marché le vendredi.
-d°-	Grez-Nemours	1	Service du marché le Samedi
-d°-	Grez-gare de Bourron	Correspondance trains.	
LEPAPE, à Vinneuf	La Grande-Paroisse-Montereau	3	Le Samedi seulement.
-d°-	Montereau-Sens, via Courlon.	2	
MERVEILLE, à La Ferté-sous-Jouarre	La Ferté-s/s-Jouarre Sammeron	2 le vendredi	Marché
-d°-	La Ferté-sous-Jouarre Bussières (maison de cure de Séricourt)	4 Dimanches et fêtes	

Nom de l'Entreprise	Itinéraire	Nombre de navettes.	Observations
POSTE AUTOMOBILE RURALE	Circuit de Nemours (Gellet, à Nemours) Circuit de la Ferté- Gaucher (Bruniaux à La Ferté-Gaucher)		
-d°-			
PINOTEAU , à Beaumont-du- Gâtinais	Beaumont-Malesherbes via Echilleuses, Bromeilles et la R.N. 448 Beaumont-Montargis	1 le mercredi	
-d°-	Beaumont-Montargis	1 le Samedi	
-d°-	Beaumont-Puiseaux	1 le Lundi	
POSTE AUTOMOBILE RURALE	Circuit de Meaux (Martin, à Chenoise) Circuit de Montereau (Roussel à Provins) Circuit de Provins (Roussel à Provins)		
-d°-			
-d°-			
SALADIN, à Jouarre	Jouarre à La Ferté-sous- Jouarre	1 le Vendredi	Marché
-d°-	Jouarre à La Ferté-sous- Jouarre	S., P., F. veilles de F et L.	
DERANGERE, à Fontaine- Fourches	Flamboin-Gouaix à Trainel	2	
TRAPIER, à Beton-Bazoches	Beton-Bazoches à St Siméon	2	
LESUEUR, à Ury	Ury à Fontainebleau	2	Transport d'écopliers.
LAMY, à Touquin	Touquin à Mauperthuis- Coulommiers	2	-d°-
BRUNIAUX, à La Ferté- Gaucher	La Ferté-Gaucher- Coulommiers	2	-d°-
NARET, à La Ferté-Gaucher	La Ferté-Gaucher- Coulommiers	2	-d°-

NOTA.- Le présent tableau ne fait pas état des Services routiers compris dans la zone d'action du Comité des Transports Parisiens.

DEPARTEMENT de SEINE-et-MARNE

PLAN DE COORDINATION des TRANSPORTS de VOYAGEURS
établi conformément aux dispositions de l'article 2 du
Décret-Loi du 19 Septembre 1939 et de l'arrêté ministé-
riel du 26 Septembre 1939.

B.- 2ème PARTIE

ETAT indiquant les modifications apportées par le
plan proposé au plan précédemment en vigueur .

Présenté par l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées,
Président du Comité restreint du
Département de SEINE-et-MARNE.

A Melun, le 2 Décembre 1939.

Signé : ISSARTE.

Voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local

Lignes intéressées	Situation résultant de l'application du plan de transport approuvé le 31 Décembre 1938	Modifications à apporter à cette situation	Observations
Voies ferrées d'intérêt général			

Région de l'Est			
Verneuil-Romilly	Cessation partielle du Service des Voyageurs	Maintien du service des voyageurs avec les horaires résultant de la situation de guerre.	Cette modification a été réalisée provisoirement sur la demande de l'autorité militaire.
Gretz-Estornay	-d°-	-d°-	-d°-
Ligne Montargis via Hericy Montargis	Suppression de 2 usages de trains omnibus	Suppression d'un usages de trains omnibus	<i>Cette modification a été réalisée à la demande de l'Etat, en vue des besoins de Seine et Marne</i>
	- d° -	- d° -	
Voies ferrées d'intérêt local			
Bray-sur-Seine à Sablonnières (Section de Bray-sur-Seine à Jouy-le-Châtel.	Cessation totale du service des voyageurs entre Bray-sur-Seine et Sablonnières.	Reprise d'un service restreint de transport de voyageurs entre Bray-sur-Seine et éventuellement Jouy-le-Châtel, par adjonction d'un wagon de voyageurs à un train de marchandises dans chaque sens.	Le trafic des marchandises existe sur cette section. La reprise d'un service restreint de transport de voyageurs est motivée par l'insuffisance des transports routiers constatée depuis la guerre.

N.B.- Le présent tableau ne fait pas état des lignes de chemins de fer comprises dans la zone d'action du Comité des Transports Parisiens.

11
Services routiers

Nom de l'entreprise	Itinéraire	Nombre de navettes prévu au plan approuvé.	Observations
a) Services dont la suppression totale est proposée			
S ^{té} des Transports CITROËN	Ligne Paris-Romilly, via Boissy, Brie, Nangis, Longueville	2	Ce service a cessé de fonctionner.
-d°-	Ligne 34.- Paris-Montorçau via Juvisy, Corbeil, Fontainebleau, Nemours, Souppes	4 hiver 6 été	-d°-
-d°-	Ligne 58.- Paris-Romilly, via Boissy, Brie, Nangis, Vulaines, Provins, Nogent	2 + 2 entre Nangis et Romilly par Longueville.	-d°-
-d°-	Ligne 42.- Paris-Provins, via Tournan, Vaudois, Jouy-le Châtel.	3	-d°-
Etablissements BULTEAU, à Nemours.	Nemours, Fontainebleau via Montigny-Marlotte.	3	-d°-
Les Cars du Montois - BLACHE à Donnemarie-en-Montois.	Donnemarie-Paris, via Nangis et Mormant.	1 1 supp. les S. et D.	-d°-
-d°-	Vimpelles-Paris, via Nangis.	1 1 supp. les S. et D.	-d°-
SURET, à Lizy-sur-Ourcq.	Lizy-sur-Ourcq-May-en-Multien	2	-d°-
<i>Acti des Transports Citroën à laiz</i>	<i>Ligne 30. Sans la Part gaudier, via Comblaines et Lesuffay.</i>	<i>5°</i>	<i>d°</i>

12
Services routiers (suite)

Nom de l'entreprise	Itinéraire prévu au plan de transport approuvé.	Itinéraire prévu au nouveau plan	Nombre de navettes		Observations
			prévu au plan approuvé	prévu au nouveau plan	

b) Modifications prévues, soit aux itinéraires, soit à la fréquence des services existants.

S^{té} des Transports
CITROEN

-d°-	Ligne N°37. Paris-Château Thierry, via Claye-Souilly, Meaux, La Ferté-sous-Jouarre	Paris- La Ferté sous-Jouarre, via Claye-Souilly, Meaux.	5	2	
------	--	---	---	---	--

-d°-	Ligne N°54.- Paris-Sézanne via Tournan, Vaudoy, Jouy-le-Châtel, Béton-Bazoches, Esternay.	Paris-Sézanne, via Boissy-St Léger, Verneuil Chaumes, Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie, Vaudoy, Esternay-Moeurs.	3	2	
------	---	--	---	---	--

-d°-	Ligne N°55.- Paris-Montmirail, via Lagny, Coulommiers, Choisy, La Ferté-Gaucher.	Sans modification	3	2	
------	--	-------------------	---	---	--

-d°-	Ligne N°56.- Paris-Montmirail, via Lagny, Coulommiers, Rebais.	Sans modification	3	2	
------	--	-------------------	---	---	--

-d°-	Ligne N°31 ^B .- Paris Montereau, via Melun, Le Châtelet, Machault.	Sans modification	3	2	
------	---	-------------------	---	---	--

-d°-	Ligne N°32.- Paris-Montereau, via Melun Bois-le-Roi, Fontainebleau, Thomery.	Paris-Fontainebleau	5	?	
------	--	---------------------	---	---	--

La ligne Paris Fontainebleau ne figure pas au tableau des services routiers prévus, car elle est comprise dans la zone d'action du Comité des Transports parisiens

-d°-	Ligne N°53.- Paris-Sens, via Corbeil, Fontainebleau, Montereau, Courlon.	Paris-Montereau via Corbeil, Nandy, Melun, Chartrettes, Fontainebleau Champagne-sur-Seine, Vernou-sur-Seine.	3	2	
------	--	--	---	---	--

-d°-	Ligne de Longueville à Montreuil par Fleury-sur-Orne, via Bray, Jouy-le-François, Evreux, Les Ormes, Vignelles Epigny, Chateaufort, Moreuil, Marolles	Longueville à Montreuil, par Chateaufort, Les Ormes, sur Vailly, Vignelles (actuellement) Chateaufort, Moreuil, Marolles	3	3	
------	---	--	---	---	--

Services routiers (suite)

Nom de l'entreprise	Itinéraire prévu au plan de transport approuvé	Itinéraire prévu au nouveau plan	Nombre de navettes		Observations
			prévu au plan approuvé	prévu au nouveau plan	
Cie d'Exploitation Automobile (C.E.A.)	Paris-Montargis, via Juvisy, Corbeil, Fontainebleau, Nemours, Château-Landon	Paris-Château-Landon via Juvisy, Corbeil, Fontainebleau, Nemours.	4 hiver 3 été	2	
-d°-	Paris-Sens, via Montereau, Pont-sur-Yonne (par la rive gauche de l'Yonne)	Paris-Montereau via Corbeil, Fontainebleau, Moret.	4	2	
-d°-	Paris-Provins, via Tournan, Fontenay-Trésigny, Rozay, Vaudoy.	Sans modification	6	3	
Etablissements BULTEAU, à Nemours	Nemours-Paris, via Episy-Fontainebleau.	Nemours-Paris via Episy-Fontainebleau et via Grez-Fontainebleau	3	2	
LEPAPE, à Vinneuf	Montereau-Sens, via Courlon	sans modification	3	2	
PINOTEAU, à Beaumont-du-Gâtinais.	Beaumont-Paris (Place d'Italie)	Beaumont-Malesherbes via Echilleuses, Bromeilles et la R.N. 448	1 le mer- credi	1 le mer- credi.	

Services routiers (suite)

Nom de l'entreprise .	Itinéraire prévu	Nombre de navettes	Observations
<u>c) Services dont la création est proposée</u>			
BLAIN, à Moret	Montigny-sur-Loing- Fontainebleau	2	Transports d'écoliers
LESUEUR, à Ury	Ury-Fontainebleau	2	-d°-
LAMY, à Touquin	Touquin-Mauperthuis-Coulommiers	2	-d°-
BRUNIAUX, à La Ferté- Gaucher.	La Ferté-Gaucher-Coulommiers	2	-d°-
NARET, à La Ferté- Gaucher.	-d°-	2	-d°-

N.N. - Le présent tableau ne fait pas état des lignes routières comprises dans la zone d'action du Comité des Transports Parisiens.

Ajour

lère Annexe au PLAN de TRANSPORT

Application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du
26 Septembre 1939.

I.) - Nombre de véhicules en Service dans le Département
avant toute réquisition (non compris la partie
située dans la zone de la région parisienne)... : 180 (environ)

- Nombre de véhicules restant disponibles..... : 75

II.) Certains services supplémentaires à prévoir figurent
à la 2ème partie du plan sous la rubrique : c) services
dont la création est proposée.

Ces services doivent assurer le transport d'é-
coliers, dont le nombre s'est considérablement accru
dans certaines localités, du fait des hostilités, et
qui fréquentent les principaux centres d'instruction
du Département.

Il convient de remarquer que de nouveaux besoins
sont susceptibles de se manifester à l'avenir, en ce
qui concerne les transports de ce genre. Les représen-
tants de la S.N.C.F. et des transporteurs routiers au
Comité ont donné leur accord de principe sur la création
de tels services.

R.D.

Présenté par l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées,
Président du Comité restreint du
Département de SEINE-et-MARNE.
A Melun, le 2 Décembre 1939.
Signé : ISSARTE.

A jour

2° - ANNEXE au PLAN de TRANSPORT (à titre documentaire)

SERVICES dont la CREATION a été DEMANDEE au COMITE RESTREINT de SEINE-et-MARNE
et qui rentrent dans la zone d'action du Comité des Transports Parisiens .

Nom de l'entreprise	Itinéraire prévu	Nombre de navettes	Observations
io C des TRAMWAYS de FONTAINEBLEAU	Héricy-Fontainebleau, via Vulaines, Samoreau.	2	Transport d'écoliers
DROUET à FONTAINEBLEAU	Fontaine-le-Port-Fontainebleau, via Chartrettes, Bois-le-Roi	2	-d°-
FORGEAS, à BRIE-Comte-ROBERT	Brie-Comte-Robert- Melun	2	-d°-

Présenté par l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées,
Président du Comité restreint du
Département de SEINE-et-MARNE.
A Melun, le 2 Décembre 1939.
Signé : ISSARTE.

RELEVÉ DES PROPOSITIONS DE SUPPRESSION OU DE
MODIFICATION DE LIGNES D'AUTOBUS FAISANT DOUBLE
EMPLOI AVEC S.N.C.F. (Art.2 du Décret
du 19/9/1939)

LIGNES ROUTIÈRES		Fréquence avant 1er Septembre 1939	Propositions soumises par les entreprises routières.	Fréquence	Propositions arrêtées par la S.N.C.F.	Discussion et contre-propositions présentées par les routiers
Entreprises	Parcours					
CITROEN	PARIS-REIMS	2	à supprimer	-	à supprimer	Demande le rétablissement d'un AR. Fait valoir qu'il n'y a pas de points communs entre Paris et Meaux La Ferté s/Jre. et Château Thierry.
d°	Paris-ChâteauThy. (ligne 37)	6	demande le maintien de la ligne horaires à établir en accord avec S.N.C.F.	2	d°	Demande une fréquence de 3 AR au lieu de 6 comme avant 1/9/39. Fait valoir (comme ci-dessus) -
d°	PARIS-MEAUX (ligne 7)	5	demande le maintien de la ligne.	2	d°	Demande le maintien intégral 2 AR.
RENAULT	PARIS-MEAUX (ligne M)	5	demande le maintien de la ligne dont le service est suspendu actuellement. Ne serait rétabli qu'ultérieurement.	4	d°	Demande le maintien et la fréquence de 4 AR et à réserver ce cas pour le plan de la Région Paris.
d°	PARIS-PROVINS (ligne P)	4	demande le maintien de la ligne.	4	à supprimer, Création d'une ligne Paris-Provins, par Malnoue, Croissy-Beaubourg, Jossigny, Villeneuve-le-Comte (itinéraire ligne L) Touquin, Vaudois Jouy-le-Châtel et Chenoise.	Ligne interdépartementale. Demande le maintien de l'itinéraire actuel et la fréquence de 3 AR pendant les hostilités au lieu de 6 en Été et 4 en Hiver, antérieurement à la mobilisation, ce qui est inexact (4 d'après l'indicateur)
CITROEN	PARIS-PROVINS (ligne 42)	2	- d° -	2	à supprimer	accord pour la suppression.
-d°-	PARIS-SEZANNE (ligne 54)	3	- d° -	2	à supprimer. Création d'une ligne Paris-Boissy-Verneuil-Chaumes Fontenay-Trésigny, Rozay, Sézanne. Par contre Renault proteste au sujet de la substitution à sa ligne à partir de Fontenay-Trésigny.	Citroën est d'accord mais demande le prolongement jusqu'à Fontenay-Trésigny, Rozay, Sézanne. Par contre Renault proteste au sujet de la substitution à sa ligne à partir de Fontenay-Trésigny.
d°	JOUY-le-CHATEL-PROVINS. (ligne 42)	1	- d° -	2	à supprimer	demande le maintien.
d°	PARIS-MONTMIRAIL via Coulommiers-Rebais - (ligne 56)	3	- d° -	2	à maintenir, mais à dévier de Paris à Crécy-en-Brie par Champs, Torcy, Guernantes, Jossigny, Crécy-en-Brie avec une fréquence de 2 AR.	Citroën est d'accord mais Renault proteste contre l'emprunt de son itinéraire actuel
d°	PARIS-LA-FERTE-GAUCHER, via Coulommiers (ligne 30)	2	peut-être supprimée	-	à supprimer	accord pour la suppression.
d°	PARIS-MONTMIRAIL via Coulommiers La Ferté-Gaucher (ligne 55)	3	demande le maintien de la ligne.	1	à supprimer	Demande le maintien de la ligne avec fréquence de 2 AR. M. BOREL serait, paraît-il, d'accord.
RENAULT	PARIS-COULOMMIERS (ligne L)	4	demande le maintien de la ligne dont le service est suspendu actuellement. Ne serait rétabli qu'ultérieurement.	3	à supprimer	Demande le maintien de la ligne avec fréquence de 3 AR durant les hostilités
CITROEN	PARIS-BRAY-sur-Seine (ligne 43)	4	demande le maintien de la ligne.	2	à maintenir	accord
GOURNAISIENNE	PARIS-CHAMPS s/Seine. Double emploi avec le fer de Chelles à Paris et avec la S.T.C.R.P. (ligne II3) de Gournay à Paris.	4	rétablissement de la ligne dont le service est actuellement interrompu. Elle serait alors exploitée par la C.E.A. (Renault)	4	à supprimer. Maintien service affluant exploité par Gournaisienne.	La Gournaisienne est d'accord mais Renault proteste étant donné qu'il serait appuyé par le Département de Seine-et-Oise pour se substituer à l'Entreprise précitée.
S.A.T.E.	GUIGNES-RABUTIN - MARLES-en-BRIE.	7		4	à supprimer	accord

N.B. Parité des prix par toutes les entreprises et pour toutes les lignes.